

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

N° 12\_15\_04\_26

République  
Française

Département de la  
Lozère

Arrondissement de  
Mende

C.DE C. DES  
HAUTES TERRES  
DE L'AUBRAC

**DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 15 avril 2026**

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le 07/04/2026 s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

**Membres en exercice : 32 – Présents : 30 - Votants : 31**

**Présents :**

Michel GUIRAL, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Marie-France PROUHEZE, Vanessa ASTIER, Alain ASTRUC, Alain BRUN, Nicole DALLE-SALLES, Sabine DOUMERGUE-REAU, Frédéric FLORANT, Denis GRAS, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Vincent HERMET, Laurence JAILLET, Daniel LONGEAC, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Céline PERIGAUD, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

**Représentés :**

Bernard BASTIDE donne pouvoir à Jean-François MONTIALOUX

**Absents :**

Patrice GRIMOUD

**Secrétaire de séance :** Olivier PRIEUR

**Désignation représentants Syndicat Mixte les Monts de la Margeride**

**CONSIDERANT** la compétence obligatoire « développement économique » de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac se substitue au sein de Syndicat Mixte des Monts de la Margeride à la commune nouvelle de Peyre-en-Aubrac, mais également à la commune des Monts-Verts, devenant ainsi membres de droit de ce syndicat ;

**CONSIDERANT** que cette substitution ne modifie pas les attributions du syndicat ni son périmètre d'intervention et ne nécessite pas la mise en œuvre d'une procédure d'adhésion ;

**CONSIDERANT** qu'il est donc nécessaire d'élire 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (31 voix pour)**

**DECIDE** de désigner pour représenter la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac :

Titulaires :

- Mme Marie-France PROUHEZE
- M. Michel GUIRAL
- M. Vincent HERMET
- Mme Jessica PAGES-CARTIGNY

Suppléants :

- M. Alain ASTRUC
- M. Olivier PRIEUR
- Mme Elise MALAVIEILLE
- M. François HERMET

**DONNE** tous pouvoirs au Président ou à son représentant aux fins de signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

**Le Président**  
**M. Michel GUIRAL**



**La Secrétaire de séance**  
**M. Olivier PRIEUR**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 28 AVR. 2026

Bureau du courrier

A blue ink signature of M. Olivier PRIEUR, consisting of a stylized, cursive script.